

Séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze octobre à dix-neuf heures et trente-neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MUSSIDAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TRIQUART, Maire de MUSSIDAN.

Présents : M. Stéphane TRIQUART, Mme Liliane ESCAT, M. François LOTTERIE, Mme Agnès VILLENEUVE, M. Christophe EHRISMANN, Mme Marie-Laure LE PONNER, M. Michel ROSE, M. Michel BESOLI, Mme Josette DEMOURET-LHERBAT, Mme Geneviève CHAPELOT, Mme Virginie CACCAVALE, M. Jean-Claude VILLENEUVE, M. Jean-Marie CARRIER, Mme Monique BEAUSOLEIL-ALVES, Mme Florence DUGAIN, M. François DUGAIN, M. Philippe DUPONTEIL, M. Gilles DENESLE, M. Serge FARGEOT, Mme Françoise GUÉRIN, M. Laurent CANUT, Mme Marie-Paule BARROT

Procuration : M. Cyril DEYSSARD à M. Christophe EHRISMANN

Assiste : Mme Charlotte BRUS

lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

M. ROSE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

106/20- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR POUR MISE EN PLACE DE LA VIDÉOPROTECTION

Vu la délibération n°57/20B du 25 juin 2020 approuvant le lancement de la vidéoprotection,

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet de la Dordogne du 27 novembre 2019 relative à la DETR pour l'exercice 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un financement auprès de l'État au titre de la DETR pour la mise en place de la vidéoprotection sur la commune.

Le plan de financement est le suivant :

Coût total HT		Autofinancement	11 727.60 €	30%
Travaux	39 092.00 €	DETR	11 727.60 €	30%
		FIPD	15 636.80 €	40%
TOTAL	39 092.00 €	TOTAL	39 092.00 €	100%

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal

SOLLICITE un financement auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la mise en place de la vidéoprotection sur la commune d'un montant de 11 727.60 € correspondant à 30% de la dépense.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Pour : 18

Contre : 5

Abstention : 0

107/20- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR POUR LA RÉNOVATION DU STADE DE MUSSIDAN

Vu la délibération n°93-19 du 26 novembre 2019 sollicitant une subvention du département pour la première phase de la rénovation du stade des Mauries,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les composantes du projet d'extension du stade des Mauries : agrandir le Stade des Mauries et projeter en partenariat avec la CCICP, le projet étant soutenu par le Département de la Dordogne, l'agrandissement et la restructuration de Stade de Mussidan.

Les statuts de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord actés par l'arrêté préfectoral 24.2017.12.20.007 stipulent en article 4 la prise de compétence facultative de l'action en faveur de la culture et du sport. : soutien aux activités culturelles et sportives dès lors que leur intérêt communautaire est reconnu par le conseil, notamment par le financement et la coordination d'une convention d'actions culturelles ou sportives départementale.

Le projet de réfection du stade a été acté dans les prévisions de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord jusqu'en 2023.

Dans l'attente d'un exercice de cette compétence, il est nécessaire de continuer de procéder à certaines remises en état.

Considérant que les travaux de la 1^{ère} tranche sont effectués,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter un financement auprès de l'État au titre de la DETR pour le projet :

- Rénovation du Stade des Mauries 2^{ème} tranche.

Le plan de financement est le suivant :

Coût total HT				
Travaux vestiaires foot-rugby	21 943.36 €	Autofinancement	12 353.86 €	20%
Travaux tennis	39 825.94 €	Département	15 442.32 €	25%
		L.F.A.	5 000.00 €	8%
		SDE24	5 916.86 €	9.5%
		DETR	23 056.26 €	37.5%
TOTAL	61 769.30 €	TOTAL	61 769.30 €	100%

Sur quoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

SOLLICITE un financement auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le projet : « Rénovation du Stade des Mauries 2^{ème} tranche » d'un montant de 23 056.26 € correspondant à 37.5% de la dépense.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

La séance est levée à 19h51.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du DIF qui existe depuis 2017. Les élus intéressés sont invités à se rapprocher de la DGS pour s'inscrire, se renseigner ; un catalogue de formation est disponible au bureau du conseil. Les formations sont disponibles en ligne, distanciel ou en présentiel.

Le congrès des Maires proposera des modalités exceptionnelles en 2020 ; les informations seront transmises au fur et à mesure à l'ensemble des élus.